

# INFORMATIONS D.F.C.I.

## EDITORIAL

**C**haque année, des dépenses importantes sont consenties par l'Etat pour la défense de la forêt méditerranéenne contre les incendies ; il s'avère indispensable de rechercher en permanence l'efficacité maximale des crédits engagés.

Les différentes opérations de D.F.C.I. : prévention, prévision, lutte, forment un ensemble indissociable. La solidité de cette "chaîne" est égale à celle de son maillon le plus faible.

La Direction des Forêts et La Défense et la Sécurité Civile mènent depuis longtemps des actions en commun. C'est le cas de la Cellule de Documentation qui a réalisé le numéro 3 de ce journal. C'est aussi le cas de l'Opération Prométhée qui contient un volume considérable d'informations appelant aujourd'hui un bilan complet.

Malgré les contraintes budgétaires particulièrement sévères, les deux Directions ont également décidé de consolider un des maillons qui leur a paru fragile : celui de la détection des éclosions et la maîtrise des feux naissants. Les patrouilles forestières de protection ont été installées dans cette optique, et les comités communaux Feux de Forêts y contribuent.

Les résultats des deux premières années de fonctionnement sont plutôt encourageants et l'on peut souhaiter que cette expérience se prolonge et renforce la collaboration entre les hommes.

**F. RINVILLE**, Directeur des Forêts  
**J. DEWATRE**, Directeur de la Défense  
et de la Sécurité Civile



Chers lecteurs,

Les membres de la Documentation Forêt Méditerranéenne et incendie sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour 1986.

Cette année sera marquée par une nouvelle formule d'INFORMATIONS D.F.C.I. que beaucoup déjà appelaient "Le petit journal jaune".

Celui-ci a grandi et on ne peut que s'en réjouir ; d'autre part, la fabrication très artisanale des deux premiers numéros ne pouvait guère supporter une augmentation de tirage.

C'est pourquoi nous avons décidé ce changement de présentation, le fond restera le même, mais le procédé d'impression nous permettra de mettre davantage d'informations et d'illustrations.

En souhaitant que cette nouvelle version réponde à votre attente, nous restons ouverts à toute suggestion et critique de votre part.

**La Documentation**

**2** La politique de DFCI du Conseil Régional au travers de ses actions.  
Bulletin d'abonnement

**4** En bref  
Les patrouilles forestières

**6** Des feux en 1985

**7** A lire absolument

**8** Livres

«INFORMATIONS DFCI»  
Documentation Forêt Méditerranéenne  
et Incendie - CEMAGREF - B.P. 99  
13603 AIX-EN-PROVENCE.

Périodicité : Trimestrielle

Personne morale : Entente interdépartementale  
en vue de la protection de la forêt contre  
l'incendie.

Rédactrice en chef : Margaret TONDELIER

Comité de rédaction : Daniel ALEXANDRIAN,  
Raymond SCHIANO

Imprimeur : Imprimerie "La Mandragore"  
36, Bd Giraud 13014 MARSEILLE.

## Les pompiers ont la super cote !

C'est le résultat d'un sondage SOFRES, réalisé pour le Nouvel Observateur. A la question : «Avez-vous plutôt confiance ou plutôt pas confiance dans... différents corps de métier dont les pompiers. Ces derniers remportent la palme haut la main avec 96 oui sur 100, ensuite, viennent les médecins à 90 %, les gendarmes et les instituteurs 80 % ....

Mais pour en savoir plus, lisez plutôt l'article intégral du Nouvel Observateur n°1102, 1985, p.38.

Pour recevoir ce bulletin régulièrement, veuillez détacher et renvoyer ce papillon\*

NOM .....

ADRESSE .....

Remarques et suggestions .....

Autres personnes auxquelles ce bulletin peut être adressé : .....

DOCUMENTATION FORET MEDITERRANNEE & INCENDIE - CEMAGREF - B.P. 99 - 13603 AIX-EN-PROVENCE - Tél. 42.28.93.10

# La politique de du



**Etre prêt à lutter contre les feux de forêt dont on ne saura jamais totalement écarter la menace est une action permanente du Conseil Régional depuis les grands incendies de 1979.**

**Basée autour de trois grands axes, la politique suivie en matière de DFCI est un élément de celle, plus large, qui conduit à valoriser la forêt pour mieux la protéger.**

## La prévention

Elle se justifie par l'histoire ; les proportions catastrophiques des incendies sont dues en grande partie à la **déshumanisation des forêts qui a provoqué son embroussalement**. Un des moyens de prévention consiste donc à redonner vie à la forêt en la valorisant partout où cela est possible (ce sont les grands projets de la filière bois).

Aussi importants sont les **aménagements forestiers** tels que les pistes pare-feu, plantations, etc...

Et les **opérations de débroussaillage** en grande coupure

et autour des maisons, qui ont pour but de retarder la progression du feu et de faciliter l'intervention des secours : 15 plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagements forestiers sont en cours dans la région, 20 tracteurs forestiers ont commencé les travaux de débroussaillage sur les grandes coupures (voir photo n°1).

## La prévision et la surveillance

La météorologie est un outil primordial pour la prévision, aussi l'action du Conseil Régional se porte sur la mise en place de stations météo automatiques. De même, sont soutenues les opérations de **guet aérien et terrestre**, complémentaires : guets aériens armés les jours de hauts risques, actions terrestres combinées des pompiers et des forestiers.

C'est à ce titre que dès 1984, ont débuté les **patrouilles forestières de protection** équipées de Dangel 4x4, montées par des forestiers qui sont aptes à intervenir sur les feux naissants en attendant l'arrivée des pompiers. Cela, efficacement complété par les camps de surveillance des scouts (600 jeunes), en accord avec les vigies.

Le Conseil Régional favorise l'achat de petit matériel de DFCI auprès des Commissions Communales des Forêts (Var), et des Comités Communaux feux et forêts (Bouches-du-Rhône), notamment le matériel radio subventionné à 50%.

# D.F.C.I. Conseil Régional au travers de ses actions

## La lutte contre les incendies

Prévue dans le cadre du contrat de Plan entre l'Etat et la Région, le Conseil Régional y apporte une attention particulière. Il existe une complémentarité entre les moyens terrestres et aériens, d'où la nécessité d'assurer en permanence **l'efficacité maximale des moyens aériens** ; l'action du Conseil Régional la concrétise :

- par un programme de création et de modernisation des stations de retardants (3 en 1984, 1985 celui de la base de Mari-gnane),

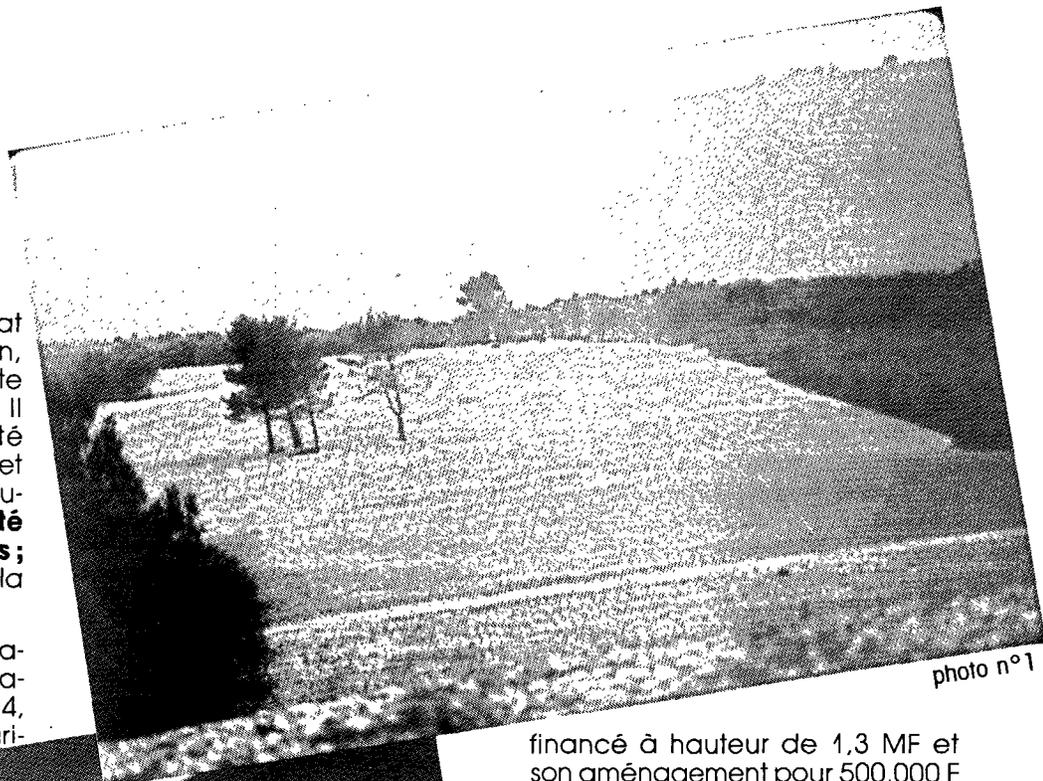


photo n°1

financé à hauteur de 1,3 MF et son aménagement pour 500.000 F et en aidant à la mise en place de la cellule de documentation incendie (photo n°2).

Conscient que les actions du CIRCOSC et la base de Mari-gnane s'intègrent dans un dispositif d'ensemble cohérent et complémentaire de protection de la forêt méditerranéenne, et qu'il correspond pleinement à la politique forestière de l'Etat et de la Région, le Conseil Régional a depuis 1983 participé activement au financement des opérations entreprises par l'Entente Interdépartementale pour 3,6 MF pour la prévision et la lutte contre les incendies de forêts.

Toute cette politique ne saurait insister sur la nécessaire coordination entre forestiers et pom-piers dont le feu est l'ennemi commun.

**A. SAMAT**

Président de la Commission  
Aménagement du Territoire et  
Communication du Conseil Régional  
PACA



photo n°2

- par une aide en faveur des entreprises françaises à perfectionner rapidement leurs produits retardants afin qu'ils soient aussi efficaces que les produits importés des USA,

- en finançant à titre exceptionnel l'achat de retardant (600 000 F en 1984).

Enfin et surtout, le Conseil Régional entend **améliorer la formation des cadres** notamment par la création du centre tactique opérationnel de Valabre,

## L'hélicoptère lance-canon

La nécessaire diversité des moyens aériens est aujourd'hui reconnue. L'intérêt de l'hélicoptère se situe évidemment dans les zones peu accessibles :

- pour le combat contre les incendies notamment le contrôle des feux naissants,
- pour l'extinction des lisières et la surveillance des reprises,
- pour le transport des hommes et du matériel.

Utilisé régulièrement dans d'autres pays, l'hélicoptère n'a pas eu, pour l'instant en France, de développement significatif. La réunion provoquée le 28 novembre dernier au C.I.R.C.O.S.C. de Valabre par le Colonel EGLOFF laisse entrevoir une possibilité pour l'avenir.

Deux projets y ont été présentés :

- l'un par la S.N.I.A.S. comportant un seau porté sur une élingue, une pompe électrique et deux lances-canon latérales.
- l'autre par la société PROTECT FOREST comportant un réservoir ventral, des bouteilles de gaz fournissant la pression et une lance-canon dirigée vers l'avant.

Des difficultés demeurent toutefois : peu d'appareils actuellement disponibles, faible marché, coût élevé, difficulté d'emploi par grand vent, ...

Elles ont conduit les utilisateurs potentiels à mieux définir leurs besoins en vue d'amorcer l'élaboration d'un cahier des charges.

Les habitués de nos forêts provençales, se sont accoutumés depuis une bonne dizaine d'années maintenant, à voir circuler des R4 Renault blanches, avec à leur bord un forestier et un pompier en uniformes, qui leur distribuent, généreusement, conseils de prudence et petits dépliants expliquant la fragilité de la forêt méditerranéenne. Sachant que le forestier assermenté a aussi pour devoir de faire appliquer la réglementation en matière d'emploi du feu, de camping, de circulation sur les pistes forestières, etc..., sa seule présence a également un effet de dissuasion.

Outre ces missions d'information et de répression, les patrouilles forestières ont de multiples rôles :

- elles fournissent des renseignements sur l'état des équipements de D.F.C.I. (pistes, points d'eau, etc...).
- elles déclenchent l'alerte grâce à un poste radio en veille permanente sur la longueur d'onde du CODIS.
- elles recueillent et transmettent toutes les observations jugées utiles sur l'origine d'un feu, ou, sur son développement (extension probable, risque...).

Ce type de patrouille existe depuis 1970. Il surveille un territoire d'environ 20 000 ha et a été renforcé en 1980 à la suite des grands incendies de 1979. Cependant, dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône, on peut voir circuler depuis deux ans, un nouveau



type de véhicule : une Peugeot DANGEL 4x4 de couleur jaune équipée d'une moto pompe à haute pression, d'une cuve de 600 litres, et d'une radio branchée sur la fréquence forestière (vigie, patrouilles R4, DANGEL). A son bord, des forestiers provenant d'horizons très divers.

Chaque véhicule de ce type circule dans un secteur réduit (3000 ha environ) et a des consignes très précises. S'il détecte un feu ou si on lui en signale un, l'alerte aux pompiers est donnée immédiatement et la patrouille se rend sur le lieu du sinistre et tente d'éteindre ou de contenir le feu avec sa réserve d'eau. Quand les pompiers arrivent, ils prennent le relais, et la patrouille reprend sa mission première de surveillance dans son secteur, afin de limiter les risques de

# RESTIERES

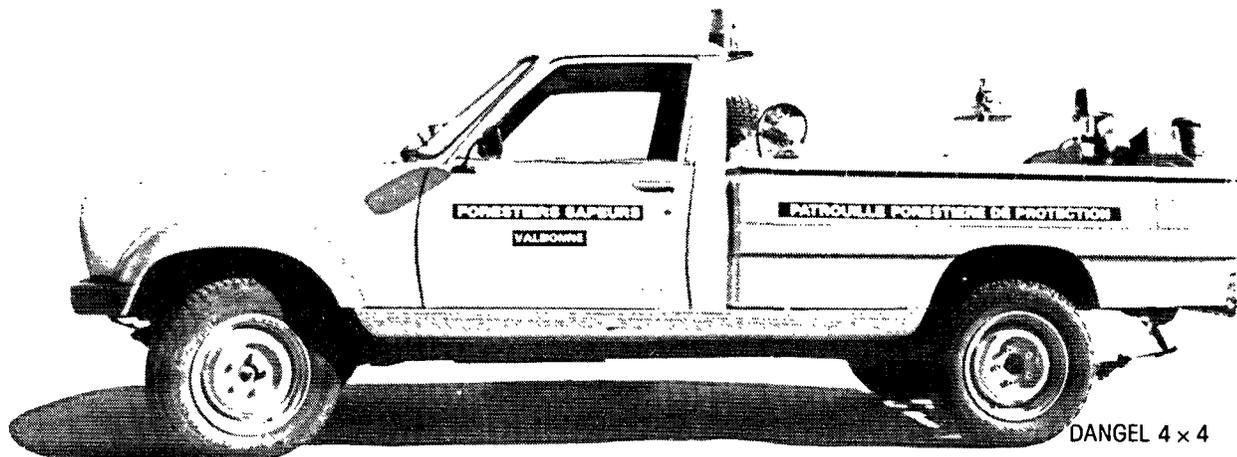


photo D.D.A. Marseille

Les résultats obtenus en 1985 par ces nouvelles patrouilles, sont très encourageants. La collaboration entre des hommes venant de corps très divers a été bien vécue dans l'ensemble.

C'est donc la confirmation de l'efficacité d'un système qui, par une action rapide cherche à limiter l'extension des feux naissants, et agit en complément de moyens existants. Le Ministère de l'Agriculture serait d'ailleurs disposé à développer cette force de surveillance dans la limite de ses moyens, dont les départements qui en feraient la demande — aux mêmes conditions que pour les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône (investissement pris en charge par l'Etat et fonctionnement par le Département).

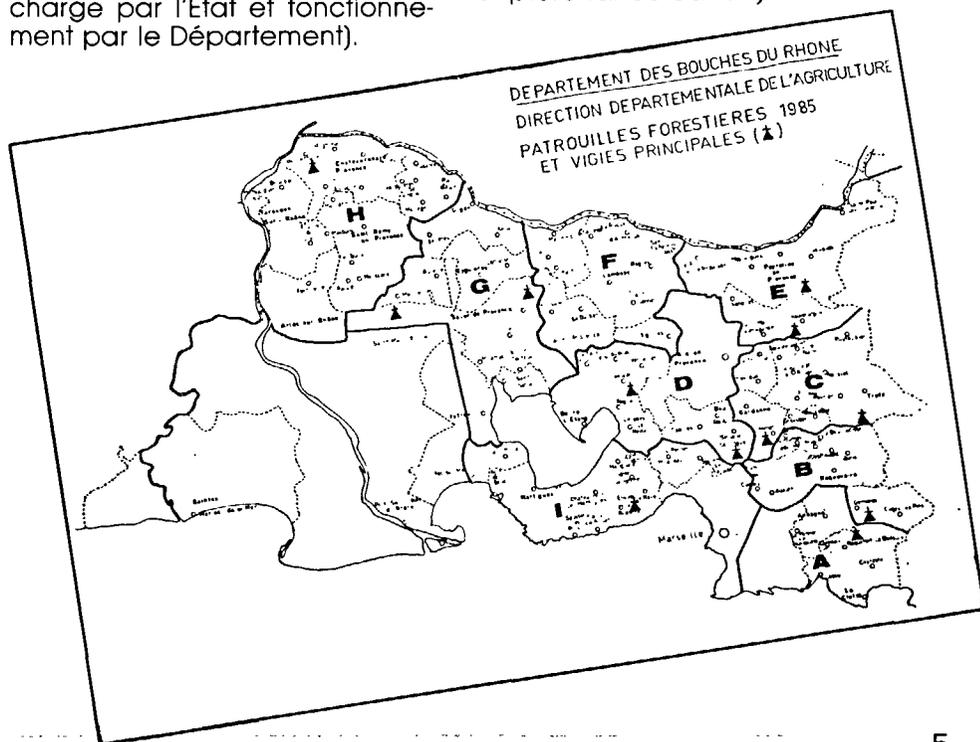
Cependant, tout système a ses limites, et si des progrès intéressants viennent d'être enregistrés par ces patrouilles forestières, elles ne représentent qu'un "maillon" de la D.F.C.I.

Elles s'inscrivent dans une stratégie visant à détecter de plus en plus rapidement les feux naissants et à diminuer les délais d'intervention. Elles complètent les efforts développés par les services de lutte dans ce même but : mise en place de DIP (Détachement d'Intervention Préventif) et mise en alerte en vol des bombardiers d'eau. Parallèlement, les autres maillons doivent aussi être l'objet d'amélioration (lire dans le numéro l'article sur l'hélicoptère lance-canon).



départ d'autres incendies. Si, par chance, le feu est éteint, les pompiers procèdent au noyage.

La coordination de ces patrouilles est faite à partir de R4 blanches équipées de deux radios : une sur la fréquence forestière pour dialoguer avec les vigies et les autres patrouilles, une sur la fréquence opérationnelle pour alerter les pompiers en cas de feu. Ces patrouilles dites de coordination, définissent les axes prioritaires des patrouilles DAN-GEL dans les secteurs en fonction du vent, assurent également l'application de la réglementation, et l'inspection des équipements D.F.C.I.. Toutefois, afin d'assurer une diffusion plus rapide de l'alerte, il est possible aux DDSIS d'installer dans les véhicules DAN-GEL un poste disposant de la fréquence des sapeurs-pompiers.



**La fin d'une année est toujours une occasion de récapituler les événements et les actions entreprises au cours de celle-ci. Aussi, dans la presse de décembre, en particulier, nous avons lu pour vous quelques articles faisant un premier bilan des feux de forêts de l'année 1985 et des comparaisons avec les pays voisins ou du pourtour méditerranéen permettront de mieux situer la France face à ce problème des incendies. Notons également que tous les chiffres cités ne sont que des estimations provisoires, les résultats définitifs ne seront publiés que dans quelques mois.**

Après analyse, il ressort que 1985 a été marqué :

- par un lourd tribut en vies humaines : 19 morts pour le Sud-Est méditerranéen (dont 5 dans l'accident du DC 6 en avril 85) ; 18 morts pour le Portugal dont 14 dans le même incendie (tableau n°1).
- les grands feux se sont révélés être les plus meurtriers : 5 morts dans l'incendie du Tanneron, pour ne citer que ce dernier en France.

• 52 212 ha brûlés (2), toujours pour le Sud-Est méditerranéen. Cela représente une année moyenne malgré de mauvaises conditions météorologiques : sécheresse depuis le mois de juillet, par ailleurs, le froid exceptionnel de l'hiver 1985 a fait mourir de nombreux végétaux constituant ainsi un abondant combustible sec pour les incendies. Il faut noter que sur ces 52 212 ha, 27 823 appartiennent à la Corse qui rassemble à elle seule plus de la moitié des feux, 13 242 ha en Languedoc-Roussillon, 9 128 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si on compare avec quelques pays voisins (voir tableau n°1), la France enregistre de très bons résultats.

## DES FEUX



photo D. ALEXANDRIAN

- sur l'origine des feux, le principal facteur est celui même qui, le premier dans l'histoire maîtrise le feu : l'homme

"Au premier chef la malveillance jointe à l'inconscience de certains vacanciers. Ensuite, le degré de sécheresse et les vents, enfin les obstacles au débroussaillage dans les zones les plus sensibles. L'homme est responsable de 90% des incendies." (3).

"Toujours trop de pyromanes" (4).

"Abordons maintenant la cause de sinistres la plus répandue, la plus destructrice, la plus imparable : l'action criminelle. S'il est implicitement admis que bien plus de la moitié des incendies de forêts sont d'origine criminelle, les chiffres officiels (pour 83 : 4%) ne reflètent absolument pas la réalité" (8)

Dans les pays du pourtour méditerranéen, l'origine humaine est unanimement admise ; dans certains cas comme la Turquie, l'incendiaire est directement incriminé : "98% des feux de forêts sont d'origine humaine. Officiellement,

on enregistre plus de la moitié de causes inconnues, mais en fait la majorité des causes non identifiées sont d'origines incendiaires" [Ext. et Trad. de (5)].

Par ailleurs, Mr. CHALLOT (6) fait ressortir à juste titre le poids considérable des grands feux, et de citer pour le département du Var "sur plus de 400 mises à feu, 5 incendies nés durant quatre journées de grand vent, ont couvert à eux seuls 85% de la superficie brûlée. S'il n'y avait que des feux de moins 5 ha, et c'est le cas de 95% des incendies, la forêt méditerranéenne pourrait survivre. Mais elle risque d'être détruite pour les 5% restants, ceux qui dégénèrent en grands feux. L'objectif prioritaire de la DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) est donc d'empêcher un incendie banal de devenir un grand feu."

Et, très régulièrement enfin après les statistiques des feux, on remet en cause les structures, les moyens de lutte, les actions entreprises, le coût des opérations de prévention et d'extinction... On cherche de nouvelles solutions. On a pourtant développé des moyens de lutte puis-

**TABLEAU N°1  
STATISTIQUES PROVISOIRES INCENDIES DE FORETS DANS  
DIFFERENTS PAYS EUROPEENS - POUR 1985 -**

	(1) ITALIE 4/09/85	(2) FRANCE 30/09/85	(3) GRECE 22/09/85	(4) ESPAGNE	(5) PORTUGAL 30/09/85	TOTAL 1 + 2 + 3 + 4 + 5
NOMBRE DE FEUX	10 163	3 103	511	8 218	5 459	27 670
Superficie par ha forêt	40 060	38 532	37 511	128 062	81 475	325 640
parcourue par le feu par ha espace agricole ou d'espace naturel	71 850	12 275	34 354	178 747	54 095	351 321
Superficie totale parcourue par le feu	111 910	50 807	71 865	306 809	135 570	676 961
Nombre de morts	4 morts	19 morts	4 morts	2 morts	18 morts	47

Tableau gracieusement communiqué par la C.E.E. C'est un bilan provisoire.

# EN 1985



sants, des mesures intéressantes en matière de DFCL, au cours de ce siècle, sans avoir jamais la certitude de maîtriser le phénomène. Il y a parfois de quoi désespérer. L'ouvrage d'Henri AMOURIC sur «les incendies de forêt» (7) ne dément pas cette idée. Alors faut-il s'incliner devant ce fléau ? — Eh bien surtout pas — Il en est des incendies de forêt comme de certains grands problèmes de ce monde, à savoir que nous en connaissons les étapes, les mécanismes, sans être encore parvenus à les dominer. C'est le cas de l'inflation, par exemple, les incendies de forêts relèvent du même ordre d'idée. Pour ces problèmes, on trouve presque chaque année de nouveaux remèdes, sans que leur ensemble ait un effet de synergie suffisamment positif pour qu'on puisse affirmer que le problème est résolu.

Néanmoins, en ce qui concerne les incendies de forêt, est-il possible d'aller plus loin dans l'augmentation des moyens de lutte, ou est-ce la prévention allant jusqu'à la maîtrise des feux naissants qui doit être développée. Cela semble être la tendance de ces dernières années avec le développement des plans de débroussaillage, des patrouilles forestières de protection et des détachements d'intervention préventifs pour ne citer que ceux-là.

(2) Chiffres provisoires du 30 novembre 1985 (CIRCOSC).

(3) Communes forestières de France n°3, p. 3 à 8 - 1985.

(4) Le Provençal. "Feux : la note est lourde". 15 novembre 1985.

(5) communication de la Turquie au Congrès de Silva Mediterranea, les 2 et 7 décembre 1985 à Montpellier.

(6) A. CHALLOT, Mécanisation forestière, N°35, novembre 1985, p.6.

(7) H. AMOURIC. Les incendies de forêts autrefois, CEMAGREF, 1985.

(8) Face au risque - décembre 1985, p.48.

## Les incendies de forêt dans le Var

### Les forêts de Sainte Maxime/R. DOSNE

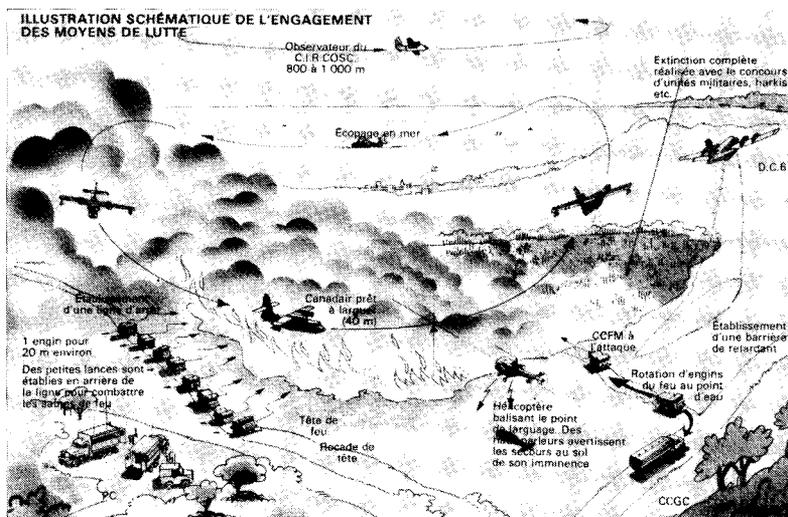
Tout y est si clairement expliqué, que vous en aurez retenu tous les éléments essentiels sans effort. Ne manquez donc pas l'occasion de parfaire vos connaissances dans de si bonnes conditions.

Dans **Les Incendies de Forêts dans le Var**, R. DOSNE commence par expliquer les particularités de la forêt varoise rendant la prévision du comportement d'un feu très difficile. Il continue en montrant les différents maillons de l'organisation de la lutte incendie, avec pour chacun d'eux les moyens matériels humains mis en œuvre (figure n° 1). Il explique enfin les différentes phases de la lutte contre un

sinistre avec les difficultés à chaque étape.

Le second article, **Les forêts de Sainte Maxime**, est non seulement instructif, mais il est également pédagogique. C'est l'étude d'un cas concret de sinistre qui a été difficile à maîtriser, celui des forêts de Sainte Maxime le 6 août 1985. Il décrit d'abord la zone concernée par le sinistre, les conditions météo, l'ampleur du dispositif de secours, les difficultés rencontrées. Et de conclure sur les solutions possibles pour réduire les incendies de forêts.

C'est clair, bien écrit, agréable à lire.



# Livres

## Les incendies de forêt autrefois

AMOURIC (H.) - C.E.M.A.G.R.E.F.,  
Groupement d'Aix-en-Provence, CERFISE -  
1985.

L'homme et la forêt vivaient en parfaite harmonie avant l'avènement de la société industrielle...mythe ou réalité...l'idée est encore tenace dans beaucoup d'esprits... et pourtant...si on étudie un exemple concret des rapports homme-nature : le feu et la forêt, cette dernière était-elle mieux traitée hier qu'aujourd'hui ? Seule une étude des faits qui se sont déroulés à travers quelques siècles peut lever un voile démythificateur ou au contraire entretenir une réalité gratifiante. C'est le but que se propose l'étude intitulée "Les Incendies de Forêt Autrefois" réalisée par Henri AMOURIC, à la demande du C.E.M.A.G.R.E.F. d'Aix-en-Provence, grâce à un financement de la Mission Interministérielle pour la Protection et l'Aménagement de l'Espace Naturel Méditerranéen. Cette étude porte sur les départements du Var, Vaucluse et Bouches-du-Rhône, couvre une période allant du début du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1940 ; elle se présente sous forme d'un dossier documentaire, étayé de nombreux extraits d'archives départementales ou régionales permettant au lecteur de juger sur pièces.

Dès le début, Henri AMOURIC fait entrer le lecteur dans le vif du sujet en lui soumettant des extraits de la longue liste des incendies qui ravagèrent les forêts provençales. Il passe en revue toutes les causes possibles parmi lesquelles revient souvent le débordement accidentel des écobuages, aggravés parfois par le vent et la présence de résineux dans les peuplements. Il s'arrête longuement, et cela en vaut la peine, sur l'attitude des populations, des élus face à ce problème, l'efficacité de la réglementation et de la répression. La prévention telle qu'elle existe aujourd'hui est-elle une idée nouvelle, et fait-elle progresser le problème ? les incendiaires existaient-ils au XVIII<sup>e</sup> siècle ? quelle est la part réelle des sinistres dus aux chasseurs et aux touristes ?...Autant de questions sur lesquelles il est possible de se forger un jugement personnel grâce aux documents fournis dans cet ouvrage.

Le "but avoué" de Henri AMOURIC dans cette étude "est d'en finir une fois pour toutes avec une croyance tenace, celle qu'autrefois ça ne brûlait pas ou pas comme maintenant" ; y est-il parvenu ? Le lecteur en décidera. Pendant une lecture attentive des statistiques met en lumière de nombreux faits intéressants, à savoir : que la Provence cristalline a toujours mieux brûlé que la Provence calcaire, que l'ampleur des incendies a effectivement augmenté après l'Ancien Régime, que les causes d'incendie les plus souvent incriminées sont en réalité peu nombreuses face à la légion des "inconnues", etc...

Si cette étude montre que le feu fait partie depuis longtemps du paysage méditerranéen, elle met aussi en évidence que les méthodes de prévention et de lutte sont pratiquement aussi anciennes, même si le XX<sup>e</sup> siècle a apporté des moyens techniques plus puissants. Les solutions ne seraient-elles pas plus à rechercher dans la motivation humaine plus que dans les idées et technologies nouvelles ?



## La réglementation incendie aux USA, et les feux de forêts d'origine humaine

DONOGHUE (L.R.), PAANANEN (D.M.)  
US DA Forest Service  
Research Paper NC-248, North Central Forest  
Exp. Station - 1984 - 25 p. + 25 ann.  
(en anglais)

### De l'effet dissuasif d'une loi effectivement appliquée!

Au sein du «Forest Service» américain, l'application de la loi a toujours joué un rôle important, au point d'être considérée comme l'une des priorités au niveau des activités de prévention de l'incendie. Cette étude décrit le système légal américain, à la fois dans son ensemble et en relation avec le «Forest Service» et les feux provoqués ; y sont successivement abordés : la loi, l'application de la loi et ses organismes, les tribunaux, les procédures civile et criminelle, chaque thème se terminant sur ses relations avec le «Forest Service». La dernière partie est consacrée à l'application de la loi par le «Forest Service», les violations de ces lois et la prévention des incendies ;

on y trouve notamment l'approche suivante du problème de la prévention :

"...L'application de la loi, au lieu d'être préventive, semble aborder le problème en aval plutôt qu'en amont. Et pourtant, conscient du fait que le but ultime est la prévention, R. DYMENT affirme qu'un seul procès qui reçoit une bonne publicité en vaut dix autres. L'intérêt réel d'un procès est sa valeur préventive, et non pas l'amende imposée par rapport au coût de l'enquête. Le pourcentage coût/bénéfice paraît plus positif lorsqu'on considère qu'un grand nombre de délits similaires peuvent être prévenus en menant à son terme ce procès là et en diffusant largement ses résultats."

Les conclusions des auteurs sont les suivantes :

L'application de la loi devrait jouer un rôle important dans la prévention contre l'incendie. Ce rôle, toutefois, ne sera probablement jamais aussi important que celui de "l'éducation préventive" et semble, en fait, assez mineur comparé aux efforts d'éducation et d'information du public habituellement dirigés vers les utilisateurs de l'espace boisé.

Et pourtant, si elle est utilisée avec discernement et efficacité en complément des autres efforts de prévention (éducation, réduction des risques,...), l'application de la loi par le «Forest Service» dans le cadre du système légal américain, peut avoir un impact d'importance significative sur l'efficacité de la prévention des incendies de forêts.

## Les commandos hélicoptères du Var

VITTORI (R.) - Marseille :  
Institut Universitaire de Technologie,  
département hygiène et sécurité - 1985

Pouvoir disposer de réserves d'eau en des points inaccessibles mais stratégiques n'est pas une idée nouvelle, cependant, il a fallu attendre l'avènement de l'aviation et plus particulièrement, la naissance de l'hélicoptère pour que le rêve se matérialise.

"A l'origine, on envisageait de transporter sur les lieux des sinistres des citernes d'eau larguables : "bombes à eau", puis une nouvelle philosophie a vu le jour dans le service départemental Incendie du Var qui a voulu reconstituer, au moyen de matériel adapté, les avantages du camion citerne incendie (moto pompe, réserve d'eau) en un point inaccessible."

Ainsi, en 1965 se sont créés les premiers commandos hélicoptères du Var, et la première partie de l'ouvrage de R. Vittori est consacrée à l'histoire et à l'évolution de ces formations.

La seconde partie expose la composition en hommes et en matériel de ces commandos.

Enfin, la dernière partie étudie la possibilité d'une éventuelle utilisation de ces commandos en Corse.